



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

TEISSEBRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (pouvoir donné à CATILLON Vincent), POUSSIN Patrick (pouvoir donné à ROCHE Jean-Louis), DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à SOLINAS Alexandra), Sacha GILLES (Pouvoir donné à MARTINO Clémentine).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

**Objet de la délibération
N°76/2026**

Demande d'aide financière au conseil départemental des Bouches-du-Rhône – Réaffectation de l'aide aux travaux de proximité AC18915 Aménagement du bâtiment communal dit "de la Gardette" et réfection des toitures de l'ancienne école maternelle l'Espélido.

Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON

Il est exposé à l'assemblée que par délibération n° 38/2022 du 25 avril 2022, une délibération avait été prise pour une demande de subvention au département pour la réhabilitation du bâtiment de la Gardette.

À la suite d'intempéries ayant endommagé les toitures de l'ancienne école maternelle Espelido, le conseil municipal, par délibération n° 93/2022 du 27 septembre 2022 avait sollicité une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la réhabilitation du bâtiment de la Gardette et le remplacement des toitures de l'ancienne école maternelle.

La réhabilitation de l'ensemble du bâtiment de l'ancienne école Espelido afin de créer des logements communaux et une salle polyvalente ayant par la suite été décidée par le conseil municipal par délibération N° 137/2023 du 18 décembre 2023, M. CATILLON propose de retirer les travaux de remplacement des toitures de l'ancienne école maternelle Espelido de la demande d'aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité, ces derniers étant subventionnés par le CDTE 2023-2025, et de réaffecter le dossier AC 18915 d'un montant de 59 500 € à la réhabilitation du bâtiment dit « la Gardette ».

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la réalisation de ces travaux.

Le montant global de ces travaux s'élève à 85 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Sur la proposition de Monsieur CATILLON et après en avoir délibéré,
CONSIDERANT la nécessité de réhabiliter le bâtiment dit « la Gardette »,
DECIDE de réaliser ces travaux et aménagements,
SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité, soit un montant de 59 500 € HT,
SOUHAITE réaliser ces travaux et aménagements durant le 1er semestre 2026,
ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

• Montant des travaux	:	85 000 € HT
• Subvention du Conseil Départ. des B.d.R.	:	59 500 €
• Autofinancement communal, le reste, soit	:	25 500 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et à l'octroi de cette aide.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits,
et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire

